

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, , Madame Marie COSTA, Madame Anab HASSAN-SAED, Madame Vanessa CHABOURINE

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	26	24

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Aline MERIAU pouvoir à Mme Magali BLANLUET, Madame Marianne HUREL pouvoir à M. Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER à M. Bruno GUYARD, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON pouvoir à M. Gérard HUET, Monsieur Yann BOUGUENNEC pouvoir à M. Bruno GODET

Absents excusés : Monsieur Bruno THOMAS, Monsieur Pierre HABERT.
A été nommée secrétaire : Madame Marie COSTA.

Date de la convocation

10 mars 2023

Date d'affichage

10 mars 2023

Objet de la délibération

1 Commande publique

1-1 Marchés Publics

1-1-1 Délibération qui autorise à signer les contrats

Vu le Code des marchés publics ;

Vu la délibération n°2023-004 du 19 janvier 2023 qui autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 14 mars 2023 qui propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse : Entreprise IDEX pour un montant 43 474.39 € HT soit 52 169.27 € TTC

2023-022 - Choix de l'entreprise pour la modification du chauffage de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de la Commission « d'appel d'offres »,

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprises la mieux-disante : entreprise IDEX pour un montant 43 474.39 € HT soit 52 169.27 € TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et le charge de régler toute les formalités administratives nécessaires.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

La secrétaire de séance
Marie COSTA




Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA


